



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2016
Français
Original : russe

Soixante et onzième session

Troisième Commission

Point 66 de l'ordre du jour

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

Lettre datée du 5 octobre 2016, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une décision prise par les chefs d'État des pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la conclusion des travaux du Tribunal de Nuremberg, et signée le 16 septembre 2016 à Bichkek lors du sommet des pays de la CEI (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 66 de l'ordre du jour.

La Représentante permanente de la République kirghize
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mirgul **Moldoisaeva**



Annexe à la lettre datée du 5 octobre 2016 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Décision du Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants concernant la Déclaration des chefs d'État des pays membres de la Communauté adoptée à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la conclusion des travaux du Tribunal de Nuremberg et signée le 16 septembre 2016 à Bichkek

Le Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants a décidé :

1. D'adopter la Déclaration des chefs d'État des pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la conclusion des travaux du Tribunal de Nuremberg (voir pièce jointe);

2. De confier à la République kirghize, assurant la présidence de la CEI, le soin de faire distribuer la déclaration susmentionnée auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Pour la Fédération de Russie
(*Signé*)

Pour la République de l'Arménie
(*Signé*)

Pour la République de l'Azerbaïdjan
(*Signé*)

Pour la République du Bélarus
(*Signé*)

Pour la République du Kazakhstan
(*Signé*)

Pour la République kirghize
(*Signé*)

Pour la République de Moldova
(*Signé*)

Pour la République de l'Ouzbékistan
(*Signé*)

Pour la République du Tadjikistan
(*Signé*)

Pour le Turkménistan
—

Pour l'Ukraine
—

Pièce jointe

Déclaration des chefs d'État des pays membres de la Communauté d'États indépendants adoptée à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la conclusion des travaux du Tribunal de Nuremberg

Nous, chefs d'État des pays membres de la Communauté d'États indépendants, adoptons la présente Déclaration,

Notant l'importance des enseignements historiques tirés des funestes événements, sans précédent, qui ont découlé de la propagation radicale de l'idéologie nazie,

Ayant à l'esprit que la victoire remportée par la coalition antihitlérienne lors de la Seconde Guerre mondiale a créé les conditions d'un système de sécurité internationale visant à préserver les générations futures de la guerre,

Prenant acte des progrès accomplis depuis la Seconde Guerre mondiale dans le domaine de la coopération internationale et régionale, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies,

Soulignant la nécessité pour les États de respecter les résolutions du Conseil de sécurité concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Déclarons que :

En 2016, le monde commémore le soixante-dixième anniversaire de la conclusion des travaux du Tribunal militaire international et de la condamnation des plus grands criminels nazis. Le procès de Nuremberg – le plus grand et le plus important de l'histoire de la civilisation humaine – a consolidé l'issue de la Seconde Guerre mondiale et joué un rôle clef dans le développement progressif du droit international contemporain.

Les principaux membres de la coalition antihitlérienne qui avaient grandement contribué à la déroute du fascisme ont participé aux travaux du Tribunal. Pour la première fois dans l'histoire, les responsables de la Seconde Guerre mondiale et de la mort de dizaines de millions de personnes ont été condamnés pour crimes de guerre et crimes contre la paix et l'humanité, encourant ainsi un juste verdict sanctionné par la communauté internationale tout entière.

Les plus importantes normes juridiques internationales du monde d'aujourd'hui sont un legs direct de Nuremberg. Elles continuent de déterminer le développement des secteurs du droit pénal international et du droit international humanitaire. Elles sous-tendent les instruments juridiques portant sur les crimes internationaux les plus graves – crimes de guerre, génocide, crimes contre l'humanité – et définissent les éléments constitutifs du crime d'agression.

Les chefs d'État sont conscients que le Tribunal de Nuremberg a été, de toute évidence, le plus grand accomplissement politico-juridique de son époque, dont le succès repose, essentiellement, sur le consensus qui a uni les États lors de sa création, de ses travaux et de l'évaluation de ses résultats.

Les chefs d'État soulignent que, suivant l'expérience acquise à Nuremberg, une justice internationale équitable doit être le fruit d'efforts collectifs, se fonder

sur le strict respect des normes du droit international, être impartiale et jouir de crédibilité au sein de la communauté internationale.

Les chefs d'État notent que l'anniversaire du procès de Nuremberg est important dans le contexte de la lutte contre les tentatives visant à réécrire l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. On ne saurait tolérer une manipulation de l'histoire de Nuremberg au détriment de ceux qui ont libéré l'Europe du fascisme et qui, de ce fait, ont jeté les bases du système moderne des relations internationales et du droit international.

Les chefs d'État appellent à la lutte contre les dangers que représentent la falsification et la révision de l'histoire et, de fait, la négation du Tribunal de Nuremberg.
